

le Gouvernement a soumis en 1948 et que toutes les provinces ont alors approuvé à l'unanimité comme elles l'ont fait la semaine dernière à nos réunions, est selon moi, d'une telle importance qu'il m'arrive, emporté que je suis par l'enthousiasme, de surestimer mon rôle, ou celui de mon ministère ou du Gouvernement.

**M. Fleming:** Emporté par le souci de la réclame personnelle.

**M. Brooks:** Emporté par le souci de la propagande politique.

**L'hon. M. Martin:** Je me permettrai de signaler à mes honorables amis qu'à la suite des seules subventions à la construction d'hôpitaux, nous avons, au dire même du premier ministre de la province d'Ontario que j'estime beaucoup, lancé un programme qui, depuis six ans et demi, a eu pour résultat l'installation de plus de 60,000 lits d'hôpitaux.

**L'hon. M. Drew:** Monsieur l'Orateur:...

**Des voix:** Asseyez-vous.

**M. Fleming:** Vous ne l'avez pas lancé. L'Ontario vous distance de beaucoup.

**L'hon. M. Martin:** ...en collaboration avec les provinces, et comme l'a dit mon honorable ami, avec le concours plus puissant de l'ensemble des citoyens des diverses régions du pays.

**L'hon. M. Drew:** Et après qu'il eut été lancé par l'Ontario.

**L'hon. M. Martin:** Je ne dirai pas que l'Ontario n'accroissait pas le nombre des lits d'hôpitaux. Elle le faisait, naturellement. Mais j'invite mon honorable ami à se reporter au rapport présenté par le ministre ontarien de la Santé, en mai de l'an dernier. Il peut ainsi vérifier si ce que j'ai dit au sujet de notre participation est exagéré.

Le gouvernement fédéral n'a formulé en 1945 aucune proposition visant à accorder des subventions à cette fin. Cette année-là, le gouvernement fédéral a formulé certaines propositions relatives au domaine de la santé. Pour ce qui est de l'aménagement d'hôpitaux, il s'est dit disposé à avancer des fonds à un taux d'intérêt modique. C'est ce qui a été proposé en 1945. Depuis lors, nous avons été plus loin en donnant suite à cette proposition particulière, et nous accordons des subventions gratuites aux provinces et aux hôpitaux locaux, au lieu de leur faire des prêts. Par conséquent personne ne peut prétendre que je n'ai pas eu raison d'affirmer que nous avons plus que donné suite aux propositions de 1945.

[L'hon. M. Martin.]

Examinons maintenant toutes les subventions afin de voir dans quelle mesure nous avons exécuté unilatéralement ce que nous croyions utile d'entreprendre dans ce domaine en 1945. Le montant des subventions au titre de la santé offertes en 1945 s'élève au total à \$14,200,000. La somme comprend la subvention générale de la santé publique, et des subventions pour l'entretien de la santé mentale, le traitement de la tuberculose, la formation professionnelle et d'autres fins analogues. Depuis lors, nous nous sommes engagés, non seulement à verser une subvention annuelle de \$14,200,000, mais à subventionner les provinces au titre de la santé jusqu'à concurrence de \$48,300,000. C'est une autre preuve du fait que nous avons plus que réalisé notre proposition aux provinces dans le domaine de la subvention de la santé publique.

En 1945, on n'a proposé aux provinces aucune subvention en vue de supprimer le cancer. Aujourd'hui, nous tenons à leur disposition trois millions et demi de dollars dans ce domaine. Quant aux services radiologiques et travaux de laboratoire, nous offrons maintenant \$6,078,000. Aucune proposition de ce genre n'avait été formulée en 1945. Nous accordons maintenant une subvention annuelle d'un million de dollars aux provinces pour la réadaptation des ex-malades. On ne l'escomptait pas en 1945. A présent, nous accordons une subvention de deux millions de dollars dans le domaine de la santé des mères et des enfants, aide financière non prévue en 1945. Nous avons non seulement augmenté les montants proposés aux provinces en 1945, mais, en réalité, comme je viens de l'indiquer, encore offert les nouvelles subventions dont j'ai fait mention.

Quant aux propositions faites en 1945 concernant les subventions, le montant proposé à l'égard de l'hygiène publique en général était de quatre millions de dollars. Nous avons accordé et nous accordons encore aux provinces une subvention annuelle de sept millions dans le domaine de l'hygiène publique en général. En 1945, la subvention à l'égard de la lutte contre la tuberculose a été placée à trois millions. Elle est maintenant de \$4,240,000. En 1945, alors que mon honorable ami assistait à la conférence, la subvention proposée à l'hygiène mentale était de quatre millions. Le gouvernement fédéral accorde maintenant aux provinces, selon le chiffre de leur population, un montant de \$7,235,000.

Je suis donc, monsieur l'Orateur, en mesure de vous dire,—et nul ne peut me contredire en présence de ces chiffres,—que les propositions que nous avons formulées en matière d'hygiène, à l'exception de l'assurance-santé...